

**Poste de Directeur/Directrice des études en Collège (6^e-5^e-4^e)
en CDI à temps partiel**

Poste à pourvoir à partir du : 20 août 2024.

Durée du travail annuelle : Temps partiel en parallèle d'un demi-service d'enseignement

Classification : Cadre Strate IV

Coefficient : Selon expérience professionnelle

Rémunération mensuelle : Sur la base de la convention collective

Pièces attendues : Lettre de Motivation / CV / Diplômes obtenus / Extrait de casier judiciaire

Poste nécessitant : Une formation supérieure (minimum Bac+3) / Permis B / Une expérience d'enseignement de plus de 5 ans / Une expérience en équipe de direction d'établissement d'enseignement sera valorisée.

Informations complémentaires : Cf. la fiche de poste ci-dessous.

Les candidatures sont à retourner par mail à M. LEANDRI, chef d'établissement,
(lionel.leandri@institut-fenelon.org)

en mentionnant l'intitulé et le numéro de l'offre : 010324
avant le **31 Mars 2024**

DESCRIPTIF DU POSTE

Directeur/Directrice des études du Collège (site Tombarel)

Le titulaire de ce poste seconde le chef d'établissement dans la mise en œuvre du projet éducatif de l'Institution, en assurant l'encadrement éducatif, pédagogique et organisationnel des classes de 6^{ème} 5^{ème} et 4^{ème} considérées en tant qu'unité pédagogique sur le site Tombarel (soit 21 divisions).

Le directeur des études exerce les missions qui lui sont confiées par le chef d'établissement et pour lesquelles il reçoit une délégation. Il participe à toutes les instances liées à ses fonctions, et peut être amené à les présider par délégation du chef d'établissement. Il lui rend compte régulièrement de l'avancée de ses travaux et sollicite sa validation pour chaque étape importante. Selon la nature des tâches déléguées, il doit se concerter avec le service de la Vie Scolaire, et notamment le CPE, le secrétariat, les enseignants, l'Adjointe de Direction en charge des Sections Internationales et les services généraux, dans le respect de leurs rôles spécifiques.

Pour exercer ses responsabilités, le titulaire de ce poste sera déchargé de 50% de ses cours.

Au-delà de ses missions organisationnelles, le directeur des études participe à la veille et à l'animation pédagogique au sein de l'Institution. Il relaie les informations utiles concernant les réformes, les textes officiels et discerne les propositions intéressantes en matière d'évolution des méthodes ou d'innovation.

Observateur privilégié des fonctionnements sur le site où s'exerce sa responsabilité, il en évalue l'efficacité, et intervient comme force de diagnostic et de proposition auprès du chef d'établissement. Dans un esprit d'écoute et de dialogue, le directeur des études est constamment animé du souci du bon fonctionnement de l'équipe et du bien commun. Ceci suppose des qualités de :

- . diplomatie et aisance relationnelle
- . proactivité et autonomie
- . écoute et discernement

Le sens de la loyauté à l'égard du chef d'établissement est indissociable de cette fonction.

Dans la réalisation de ces missions, il s'engage à respecter en général le statut de l'Enseignement Catholique, en prenant particulièrement en compte l'article 50 : *"Les personnels participent à la mission éducative de l'établissement. Par la qualité de leur travail, par leurs attitudes et leurs relations aux autres, par leurs choix et leurs engagements, ils apportent une contribution indispensable à la vie commune et concourent pleinement à la réalisation du projet éducatif"*.

Le ou la titulaire de ce poste s'inscrira dans les missions générales communes à tous les membres de la communauté éducative de l'Institut Fénelon.

PORTER LE PROJET EDUCATIF DE L'ETABLISSEMENT :

- En intégrant dans l'exercice de sa profession la dimension et la responsabilité éducative de sa mission.
- En promouvant le projet de l'établissement en « *vivant en cohérence avec le projet éducatif, en accueillant chaque jeune, en travaillant en équipes, en favorisant une ambiance de travail empreinte de cordialité, de confiance, de dialogue et de respect et en mettant ses compétences au service des jeunes, en contribuant à leur épanouissement physique, intellectuel et spirituel.* »
- En partageant les valeurs éducatives de l'établissement qui reposent sur : Respect, Travail, et Epanouissement.

AGIR EN PROFESSIONNEL :

- En ayant la volonté de réaliser un travail de qualité ;
- En ayant la préoccupation d'une adaptation permanente de ses compétences pour répondre aux besoins de l'établissement ;

VIVRE ET TRAVAILLER ENSEMBLE :

- En contribuant à une qualité du dialogue entre les différents membres de la communauté éducative ;
- En travaillant en équipe au sein de son service ;
- En comprenant et prenant en compte les réalités professionnelles des autres services ;

ETRE DANS UNE DEMARCHE PROSPECTIVE :

- En participant à la réflexion pour le développement de l'établissement ;
- En s'impliquant et contribuant aux évolutions de l'établissement

ACTIVITES PRINCIPALES

ACCUEILLIR :

- Organiser l'accueil de tout membre de la communauté éducative dans son champ pédagogique d'intervention : élèves, parents, personnels, enseignants, intervenants ;
- En fonction des nécessités, réception d'élèves, de familles, d'enseignants, ou d'autres personnes de la communauté éducative ;
- Suivre les inscriptions et recevoir les familles.

ANIMER et COORDONNER :

- Animer et assurer la coordination des équipes pédagogiques, notamment des professeurs principaux et des équipes disciplinaires (superviser la constitution des classes, préparer les conseils de classes, organiser des évaluations et être garant de leur fiabilité ...).
- Assurer une veille pédagogique sur les réformes du Collège en lien étroit avec le chef d'établissement.

- Construire un programme de préventions adaptées aux attentes et aux besoins des élèves en fonction de leurs niveaux de classes, en cohérence avec les autres unités pédagogiques.

ACCOMPAGNER :

- Mise en place d'un accompagnement des élèves et/ou de leurs familles dans le cadre du suivi de leur scolarité, et du conseil à l'orientation ;
- Suivi des élèves sur le plan pédagogique et éducatif : mise en place des accompagnements adaptés, et des personnes relais les mieux placées pour s'assurer du contrôle des contrats pédagogiques et/ou éducatifs donnés aux élèves.
- S'assurer du suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Accompagnement des enseignants dans leur métier : formation des professeurs principaux, promotion de la lettre et de l'esprit du projet éducatif de l'établissement et de ses orientations aux enseignants, suppléants, vacataires et personnels Ogec.
- Initier, favoriser et accompagner la mise en œuvre des projets des enseignants afin d'en assurer la cohérence (commissions, sorties, voyages) ;

REPRESENTER :

- Participation aux instances pédagogiques ou éducatives des unités pédagogiques, et présidence des conseils de classes par délégation du chef d'établissement ;
- Animation et gestion des réunions spécifiques aux unités pédagogiques et à leurs projets ;
- Participer activement aux diverses instances de régulation de l'établissement : conseils de direction, conseils pédagogiques, conseils d'établissement.
- Participer à l'organisation des temps forts de l'établissement.

QUESTIONNER :

- Mise en œuvre, suivi et évaluation des dispositifs pédagogiques et éducatifs.
- Développement d'une démarche prospective de l'établissement : se poser en amont les questions d'avenir, d'évolutions structurelles, organisationnelles, ...
- Alerter le chef d'établissement sur les éventuels dysfonctionnements : permettre un questionnement, une réflexion sur les problématiques rencontrées.

RELIER :

- Rendre compte régulièrement au chef d'établissement de ses activités.
- Favoriser le lien et la bonne circulation d'informations au sein des différentes équipes pédagogiques de l'établissement (disciplinaires, de classes, de niveaux ou de cycles).
- Promouvoir l'établissement et le représenter à l'extérieur.

COMPETENCES ATTENDUES

❖ SAVOIRS :

Connaître les textes officiels ;
 Connaître l'organisation et le fonctionnement d'un établissement catholique d'enseignement ;
 Connaître les procédures de fonctionnements internes de l'établissement.

❖ SAVOIRS-FAIRE :

Savoir gérer une réunion ; savoir gérer un groupe, et gérer les temps de parole ;
 Maîtriser la constitution d'un projet et son évaluation ; savoir impulser-contrôler et déléguer.
 Maîtriser les outils de communication.

❖ **SAVOIRS-ETRE :**

Être une personne relationnelle : savoir faire preuve d'autorité avec discernement, mais aussi de convivialité, d'ouverture ; savoir communiquer avec les jeunes et les adultes.

Savoir travailler en équipe : être force de proposition tout en sachant être capable d'écoute, de négociation, d'argumentation.

Savoir rendre compte.

Faire preuve de motivation et d'intérêts pour les jeunes, l'éducation, le monde scolaire.

Faire preuve de discernement dans les problématiques rencontrées ; prendre de la hauteur, du recul, avoir une analyse éclairée.

Être par son exemplarité le témoignage vivant de sa Foi de chrétien.

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE :

Le ou la titulaire de ce poste exerce ses fonctions sous responsabilité directe du chef d'établissement coordinateur, et en relation étroite avec le CPE et l'Adjointe de Direction en charge des Sections Internationales.